



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## La Poste

Question écrite n° 46404

### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc se référant au protocole d'accord signé, en mars 2004, entre La Poste et la Confédération des débiteurs de tabacs de France, demande à M. le ministre délégué à l'industrie l'état actuel de la recherche de tout partenariat avec un buraliste lorsque le mode d'évaluation des points contact de La Poste est effectué avec les collectivités locales concernées. Il souligne l'importance du rôle des buralistes qui réalisent déjà, par la vente de timbres, 17 % du chiffre d'affaires courrier grand public de La Poste. (Maires de France, juin 2004.)

### Texte de la réponse

Conformément à l'accord signé le 16 mars 2004 entre le président de La Poste et le Président de la Confédération des débiteurs de tabac, dans l'ensemble des communes où l'évolution des points de contact a fait l'objet d'un examen avec les collectivités locales concernées, la possibilité d'un partenariat avec un buraliste - si un buraliste était présent dans la commune - a été envisagée. C'est ainsi qu'à la fin du mois d'août 2004, sur un total de 338 points poste existants, 128 sont identifiés comme des débiteurs de tabac (ce nombre peut être plus élevé dans la mesure où certains commerces identifiés suivant leur activité principale - bar ou supérette par exemple - peuvent aussi être débiteurs de tabac). Par ailleurs, en dehors de la formule du point poste, la recherche de partenariats pour le développement des services postaux s'est accrue. Ainsi, également à la fin du mois d'août 2004, 8 452 buralistes commercialisaient des « prêt-à-poster », soit une progression de plus de 17 % depuis l'année 2003.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46404

**Rubrique :** Postes

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 septembre 2004, page 7090

**Réponse publiée le :** 26 octobre 2004, page 8422